



## Lettre n°1

Vendredi 17 février 2023

### Un nouveau rendez-vous

Initié par le Gouvernement en 2022 et effectif depuis début janvier, le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Afin de mieux comprendre les enjeux et vous aider dans sa mise en œuvre, un nouveau rendez-vous vous est proposé pendant ces prochains mois. Cette lettre vous donnera les informations clés et l'accès aux ressources disponibles pour engager vos projets dans la dynamique du fonds vert. Ce premier numéro s'attachera à vous présenter le « fonds vert », mais aussi les différents accompagnements possibles en ingénierie pour vos projets.

**L'Oise bénéficie d'une enveloppe de plus de 12M€.**

### Qu'est-ce que le fonds vert ?

L'État a mis en place un fonds d'accélération de la transition écologique des territoires, aussi appelé « fonds vert », par lequel il participe, par son financement, à l'engagement des collectivités dans des actions visant à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Ce fonds est assorti d'un financement de l'ingénierie d'animation et de planification.

Cette aide a vocation à soutenir les porteurs de projets (collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats, bailleurs sociaux...) autour de différentes mesures :

- rénovation énergétique des bâtiments publics,
- soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets,
- rénovation des parcs de luminaire d'éclairage public,
- prévention des inondations :
  - le renforcement des aides apportées par les PAPI,
  - l'appui financier aux collectivités gestionnaires de digues, dans le cadre de la compétence GEMAPI,
- prévention des risques d'incendies de forêt,

- renaturation des villes,
- développement du covoiturage,
- recyclage des friches,
- accompagnement de la stratégie nationale Biodiversité 2030.

Tout comprendre sur le [fonds vert](#).

Pour chacune de ces mesures, les porteurs de projets peuvent déposer leur candidature [ici](#).

## Ingénierie proposée par le fonds vert

Les collectivités pourront, si elles le souhaitent, bénéficier d'un soutien à l'ingénierie en vue de la préparation de leur projet. Cette ingénierie peut prendre la forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études de faisabilité, d'études pré-opérationnelles, de cofinancements de chefferie de projet.

1/ Financer des prestations d'ingénierie d'animation et de planification de la transition écologique selon divers moyens :

- déposer une demande de subvention :
  - via le formulaire en ligne dédié au soutien à l'ingénierie. La préfecture de département dispose d'une enveloppe dédiée de 360 000€ en 2023,
  - en intégrant les coûts d'ingénierie de projet directement dans le plan de financement prévisionnel,
  - en sollicitant la Banque des territoires pour un cofinancement d'une prestation d'ingénierie (jusqu'à 50%),
- en bénéficiant des marchés à bon de commande :
  - de l'Agence Nationale de Cohésion territoriale (ANCT), via son offre sur mesure à destination des collectivités. Par exemple pour une prestation intellectuelle visant à favoriser la transition écologique et la biodiversité ou la transition énergétique des bâtiments, l'ANCT peut activer son marché à bon de commande. L'ANCT permet un cofinancement de cette prestation à hauteur de 33, 50 ou 80 %. Pour les communes de moins de 3500 habitants la prise en charge est totale (100%).
  - de la Banque des Territoires en vue de la réalisation d'un appui spécifique sous maîtrise d'ouvrage Banque des Territoires (benchmark, appui méthodologique, aide à l'élaboration de cahier des charges, points d'expertises spécifiques et ponctuels, sécurisation financière des projets...) à destination des communes « Petites Villes de Demain » ainsi que dans des cas particuliers laissés à l'appréciation de la Direction Régionale.

2/ Recruter une chefferie de projet :

- un poste d'animateur ou de chef de projet CRTE recruté par un EPCI pourra être cofinancé (sur une année),
- un poste d'animateur ou de chef de projet recruté par une structure d'ingénierie publique locale dont la finalité est de réaliser des études ou de fournir une aide à la connaissance des projets en lien avec la transition énergétique et la transition écologique des territoires,
- en cofinancement des nouveaux postes de volontaire territorial d'administration.

## Boîte à outils (webinaires, conférences, etc.)

### Une question ?

Votre sous-préfet d'arrondissement reste votre interlocuteur privilégié.

Pour toute demande spécifique, vous pouvez l'adresser à la boîte mail générique dédiée au fonds vert dans l'Oise : [fonds-vert@oise.gouv.fr](mailto:fonds-vert@oise.gouv.fr)

### Coordonnées et contacts pour accéder au soutien à l'ingénierie

<b>Contact offre sur-mesure de l'ANCT</b>	Vous pouvez adresser votre demande à la boîte mail générique dédiée : <a href="mailto:fonds-vert@oise.gouv.fr">fonds-vert@oise.gouv.fr</a>		
<b>Formulaire dédié soutien à l'ingénierie</b>	Accessible <a href="#">ici</a> (bientôt disponible)		
<b>Contacts Banque des territoires</b>	Anne-Laure Cattin Directrice territoriale Oise anne-laure.cattin@caissedesdepots.fr Tel : 06 37 08 04 32	Guillaume Couteux Chargé de développement territorial prêteur Oise Réfèrent Petites Villes de Demain et CRTE guillaume.couteux@caissedesdepots.fr Tel : 06 71 14 84 99	Johan Sumberac Chargé de développement territorial investisseur Oise Réfèrent Action Cœur de Ville, NPRU et Territoires d'Industrie johan.sumberac@caissedesdepots.fr Tel : 06 40 97 58 22

### Série de webinaires spécial fonds vert

Participez aux [webinaires](#) proposés par la Direction Générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) pour comprendre chaque mesure et poser vos questions.



Préfecture de l'Oise – Secrétariat général  
**Service de la coordination de l'action départementale**  
1 place de la préfecture, 60022 BEAUVAIS Cedex  
[fonds-vert@oise.gouv.fr](mailto:fonds-vert@oise.gouv.fr)  
03 44 06 12 60

Suivez-nous sur :

